

## Protection des données et transparence

### Bulletin d'information, n° 19, juillet 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

#### Ressources du PPDT

À la suite de la décision prise par le parlement genevois de supprimer de facto le secrétariat du préposé cantonal, les autorités genevoises ont reçu plusieurs courriers s'inquiétant de cette situation inédite en Suisse. C'est ainsi que privatim, l'association des commissaires suisses à la protection des données, a fait part le 27 juin 2012 de sa préoccupation en rappelant que « [l'] un de ses buts est de renforcer le respect des exigences de la protection des données. Force est de constater que les décisions prises vont dans le sens d'une grande fragilisation de l'action nécessaire à ce respect. Elle place les Préposées devant de grandes difficultés et remet de fait en cause la possibilité de remplir à satisfaction leur mission légale ».

En date du 2 juillet 2012, le préposé fédéral a, quant à lui, écrit aux autorités genevoises qu'il avait pris connaissance avec inquiétude de la situation : « la décision de diminuer le budget du bureau des préposées risque de remettre en question le caractère adéquat de la législation genevoise eu égard aux exigences du droit fédéral. Elle ne respecte également pas les recommandations faites à la Suisse lors de l'évaluation faite par les instances de l'Union européenne préalablement à la mise en vigueur des accords d'association Schengen/Dublin, lesquels demandaient que les autorités de protection des données soient dotées des ressources suffisantes pour accomplir leur tâche. Elle pourrait également avoir des conséquences négatives sur la reconnaissance par l'Union européenne du niveau d'adéquation de la Suisse et en particulier du canton de Genève en matière de transfert des données personnelles des pays membres de l'Union européenne vers la Suisse ».

Les préposées espèrent que tant le parlement que le gouvernement genevois mettront tout en œuvre pour maintenir une autorité indépendante « permettant de garantir une application coordonnée des principes applicables en matière d'information relative aux activités des institutions et de ceux régissant la protection des données personnelles » (art. 52 LIPAD) au service des citoyens et des institutions publiques et parapubliques du canton.

~~~~~

#### Nos activités

~~~~~

#### Recommandation (transparence)

La préposée a rendu une recommandation à l'attention de la Ville de Genève, selon laquelle il doit être fait droit à la demande d'accès au document du citoyen sollicitant de prendre connaissance de la « convention d'actionnaires entre la Ville de Genève et Cablecom Sàrl, et, pour les dispositions qui la concernent, 022 Télégenève SA », signée le 28 août 2006, y compris de ses annexes sous réserve d'un éventuel caviardage dans celles-ci d'éléments n'apportant rien à titre informationnel mais faisant l'objet d'une des exceptions prévues à l'article 26 LIPAD.

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION\\_9\\_07\\_12\\_T\\_VilleGE.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_9_07_12_T_VilleGE.pdf)

#### ThinkData.ch

L'ensemble des responsables sécurité et conseillers en système d'information du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) ont pris connaissance, le 28 juin dernier, du programme de

<http://www.ge.ch/ppdt>

sensibilisation à la protection de l'information en cours d'élaboration par le Centre des technologies de l'information (CTI), présenté par M. Enrico Vigano, ainsi que de l'outil interactif Thinkdata, par Isabelle Dubois, préposée : <http://thinkdata.ch>

### **Veille législative**

La préposée cantonale a donné son aval au projet de modification de la loi sur la prostitution, afin de donner une base légale plus solide au fichier de la brigade des mœurs, qui a par ailleurs été réduit au strict nécessaire eu égard à la confidentialité recherchée par les personnes exerçant la prostitution et aux besoins de la police : [http://www.ge.ch/conseil\\_etat/2009-2013/ppresse/20120627.asp#P12](http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/ppresse/20120627.asp#P12)

### **Jurisprudence**

#### **Chambre administrative de la Cour de justice, Genève**

La Chambre administrative a déclaré irrecevable le recours interjeté par le PPDT le 1<sup>er</sup> novembre 2011 contre une décision de l'Office cantonal de la population, en raison de l'absence d'un intérêt actuel pour recourir et du fait qu'une même situation ne pouvait plus se reproduire à l'avenir, parce que le règlement sur lequel se fondait la décision a été abrogé en cours de procédure :

<http://justice.geneve.ch/tdb/Decis/TA/ata.tdb?F=ATA/371/2012&HL=DateDecision%7C2012>

#### **Tribunal fédéral administratif**

TAF – A-4467/2012. Le Tribunal administratif fédéral a approuvé une recommandation du Préposé fédéral de 2009, selon laquelle une fondation de prévoyance ne doit pas adresser les inscriptions à une caisse de retraite à l'employeur mais directement à la personne assurée. Le TAF constate que ces inscriptions comportent des données personnelles dont l'employeur n'a pas besoin pour remplir la fonction d'organe dans l'organisation de la caisse de pension :

<http://www.bvger.ch/publiws/download?decisionId=d87d6a3e-66f8-433e-a2d6-f9ae5f92a6d5>

### **Législation**

#### **Assemblée constituante Genève**

Le projet de Constitution de la République et canton de Genève du 31 mai 2012 consacre le droit à l'information (art. 18) et à la protection de la sphère privée (article 21) :

[http://www.ge.ch/constituante/doc/Projet\\_de\\_constitution\\_version\\_finale\\_190612\\_A4.pdf](http://www.ge.ch/constituante/doc/Projet_de_constitution_version_finale_190612_A4.pdf)

#### **Tribunal pénal fédéral**

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 du règlement du Tribunal pénal fédéral sur les principes de l'information

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2012/1463.pdf>

### **Publications**

#### **Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la date d'entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'assurance-maladie adoptées en décembre 2011 par le Parlement. À partir de 2014 au plus tard, les hôpitaux transmettront systématiquement, au moment de la facturation, les indications administratives et médicales à un service de réception des données certifié mis en place par l'assureur. Dans le commentaire qui accompagne le projet d'ordonnance, le Conseil fédéral précise que « le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PPDPT) aura la tâche de contrôler la certification des services de réception des données – et par conséquent le respect des prescriptions selon la loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1) – et de publier une liste des services de réception des données certifiés ».

Commentaire :

[http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06368/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042lZ6ln1ae2lZn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCKe4J6g2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06368/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042lZ6ln1ae2lZn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCKe4J6g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

Projet de l'ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal) :

[http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06368/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042lZ6ln1ae2lZn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCKe4J6f2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06368/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042lZ6ln1ae2lZn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCKe4J6f2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

## Centre d'évaluation des choix technologiques – TA-SWISS

Par son étude interdisciplinaire « Localisé et identifié. Comment les technologies de localisation changent notre vie », TA-SWISS veut sensibiliser le public, les décideurs du monde politique ainsi que de l'administration à cette problématique et suggère des recommandations sur la manière d'utiliser les données de géolocalisation :

- soutenir des mesures permettant d'imposer la protection des données au niveau international ;
- intégrer les systèmes de localisation au « Programme suisse pour la protection des infrastructures critiques », dans la mesure où l'organisation de services de sauvetage, de systèmes de transport et d'autres champs d'action de la main publique tirent parti de ces technologies ;
- faire de la protection des données une marque de qualité des logiciels, en attestant leur fiabilité et leur transparence par une certification ;
- inscrire dans la loi une limite de la durée de conservation des données de localisation ; les personnes concernées doivent pouvoir imposer leur droit à l'oubli à l'égard des données de localisation les concernant.

Pour lire le rapport en français : [http://www.ta-swiss.ch/?redirect=getfile.php&cmd\[getfile\]\[uid\]=2063](http://www.ta-swiss.ch/?redirect=getfile.php&cmd[getfile][uid]=2063)

## Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

Depuis mars 2011, la CNIL est compétente pour contrôler l'ensemble des 935 000 caméras de vidéosurveillance installées en France. Forte des constats obtenus lors des contrôles réalisés en 2011, elle souhaite aujourd'hui accompagner les professionnels et les particuliers dans une démarche de conformité. Elle leur propose donc des bonnes pratiques pour que les dispositifs installés soient respectueux du cadre légal et des droits des personnes filmées. Elle s'associe notamment à l'AMF (Association des Maires de France) pour des recommandations spécifiques à destination des maires.

[http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/videosurveillance-videoprotection-les-bonnes-pratiques-pour-des-systemes-plus-respectueux-de/?tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=6b4b1df60fc506cdbeee8adcea9af3f8](http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/videosurveillance-videoprotection-les-bonnes-pratiques-pour-des-systemes-plus-respectueux-de/?tx_ttnews%5BbackPid%5D=2&cHash=6b4b1df60fc506cdbeee8adcea9af3f8)

Après le guide sécurité destiné aux PME et présenté en 2010, la CNIL publie deux guides sécurité « avancés ». Ils se composent d'une méthode et d'un catalogue de mesures pour aider les organismes à gérer les risques sur la vie privée. Ces outils opérationnels doivent faciliter l'intégration de la protection de la vie privée dans les traitements à l'aide d'une approche pragmatique, rationnelle et systématique.

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/deux-nouveaux-guides-securite-pour-gerer-les-risques-sur-la-vie-privee/>

Les offres d'externalisation des systèmes informatiques se sont fortement développées ces dernières années. Cependant, le recours par les entreprises à ces services pose des questions nouvelles en termes juridiques et de gestion des risques. La CNIL publie des recommandations pratiques à destination des entreprises françaises, et notamment des PME, qui souhaitent avoir recours à de telles prestations.

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/cloud-computing-les-conseils-de-la-cnil-pour-les-entreprises-qui-utilisent-ces-nouveaux-services/>

## Centre européen pour la recherche nucléaire – CERN

Les chercheurs du CERN basé à Genève sont dans l'expectative. Ils aimeraient pouvoir recourir à l'externalisation de systèmes informatiques dans des proportions significatives, et sont dans l'attente du cadre réglementaire que l'Europe doit définir pour la protection des données.

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-cloud-le-retard-dans-la-legislation-europeenne-sur-les-donnees-handicape-les-projets-du-cern-49355.html>

## Actualités de la Commission européenne

La Commission a publié une brochure pour informer les jeunes des changements prévus en matière de protection des données dans la législation européenne « Prends le contrôle de tes données personnelles » : [http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/brochure/dp\\_brochure\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/brochure/dp_brochure_fr.pdf)

## Actualités du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Dans le cadre du déploiement des compteurs intelligents en Europe, le CEPD a adopté un avis (en anglais) sur les recommandations de la Commission européenne relative à l'introduction de ces systèmes dits intelligents de mesure. Pour le CEPD des risques existent pour le respect de la vie privée :

[http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Consultation/Opinions/2012/12-06-08\\_Smart\\_metering\\_EN.pdf](http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Consultation/Opinions/2012/12-06-08_Smart_metering_EN.pdf)

## Rapport annuel du CEPD

Dans son soutien des progrès technologiques et du développement économique, en particulier en période d'austérité, il est primordial que l'administration de l'UE ne perde pas de vue le droit du

citoyen européen à la vie privée et la protection des données. Seul un effort commun visant à appliquer une approche cohérente et efficace permettra de maintenir ce droit fondamental. Résumé : [http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/Publications/Annualreport/2011/AR2011\\_summary\\_FR.pdf](http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/Publications/Annualreport/2011/AR2011_summary_FR.pdf)

### **Préposé fédéral**

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), a publié son 19<sup>e</sup> rapport d'activités. Dans les deux domaines d'activités qui sont les siens, l'année 2011/2012 a été marquée par d'importantes décisions judiciaires et jalonnée par de multiples activités de contrôle et de conseil. En parallèle, le Préposé fédéral a poursuivi son œuvre de sensibilisation auprès du public. [http://www.edoeb.admin.ch/dokumentation/00445/00509/01785/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t.Inp6I0NTU042I2Z6In1ae2Izn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCDdnx7fmym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.edoeb.admin.ch/dokumentation/00445/00509/01785/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t.Inp6I0NTU042I2Z6In1ae2Izn4Z2qZpn02YUq2Z6gpJCDdnx7fmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

### **Datenschutzbeauftragter Kanton Zürich**

Le préposé zurichois à la protection des données personnelles vient également de publier son rapport d'activités 2011 : [http://www.dsb.zh.ch/internet/datenschutzbeauftragter/de/ueber\\_uns/taetigkeitsberichte/jcr\\_content/contentPar/publication/publicationitems/titel\\_wird\\_aus\\_dam\\_e\\_15/download.spooler.download.1340789707957.pdf/Taetigkeitsbericht\\_2011.pdf](http://www.dsb.zh.ch/internet/datenschutzbeauftragter/de/ueber_uns/taetigkeitsberichte/jcr_content/contentPar/publication/publicationitems/titel_wird_aus_dam_e_15/download.spooler.download.1340789707957.pdf/Taetigkeitsbericht_2011.pdf)

~~~~~

### **Conférences, formations et séminaires**

~~~~~

#### **17. Symposium on Privacy and Security 2012**

« Wo sind die Daten ? ». Auslagerung von Datenbearbeitungen : Outsourcing und Cloud Computing. Die Verantwortung von Unternehmen und Verwaltung für Sicherheit und Datenschutz.

Zurich, mercredi 29 août 2012

Préinscriptions : <http://www.privacy-security.ch/voranmeldung/default.htm>

#### **PPDT**

Séminaire de formation à l'attention des responsables LIPAD du canton de Genève, en collaboration avec le préposé fédéral et l'association française des correspondants informatiques et liberté : « Rôles et responsabilités du responsable LIPAD, à la lumière des expériences fédérale et française »

Genève, mardi 16 octobre 2012, de 13h30 à 17h, Maison des associations.

Les inscriptions peuvent d'ores et déjà nous être adressées à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)

~~~~~

### **Nos collaborations en réseau**

~~~~~

#### **ThinkData.ch/de**

L'outil de sensibilisation à la protection des données et à la transparence, ThinkData, est maintenant disponible en version allemande.

ThinkData ist ein interaktiver Dienst zur Sensibilisierung für Datenschutz und Transparenz in Organisationen : <http://www.thinkdata.ch/de>

~~~~~

#### ***Important***

*Ce bulletin d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*